



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, #DATESIGNATURE#

Votre réf. A500/2021 (*Mme A. Capel*)
Réf. CRMS : **BXL21525** **BRUXELLES. Boulevard A. Max, 5-9.**
Réf. NOVA : (= avant 1932 / jouxte les biens classés sis boulevard A. Max, 1-3
 et 11-17 / ZP du Passage du Nord)
 PERMIS D'URBANISME : construction d'un escalier extérieur
 pour répondre aux normes incendie en vigueur.
 Demande de la Ville du 15/12/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous communiquons l'avis de la CRMS émis en sa séance du 12/01/2022.

L'intervention projetée n'étant pas localisée avec précision, il est difficile pour la CRMS d'évaluer son impact éventuel tant sur le bien en question que sur les édifices classés mitoyens et le Passage du Nord. Toutefois, si l'escalier de secours ne devait pas être visible depuis l'espace public, comme le prétend le dossier, la CRMS ne s'y oppose pas car il n'aura pas d'incidence visuelle préjudiciable sur le patrimoine.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : anne.capel@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ;
opp.patrimoine@brucity.be ; hlelievre@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels

1/1